

L'ESSENTIEL PROTEG® DC RÉGULATEUR DE CROISSANCE HAUTE PERFORMANCE, FLEXIBLE



syngenta®



- **Composition** : 250 g/l trinéxapac-éthyl.
- **Formulation** : Concentré dispersable (DC).
- **Cultures et doses autorisées** :
Blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps et épeautre : 0,4 l/ha.
Orge d'hiver et graminées porte-graines : 0,6 l/ha.
Orge de printemps, seigle, triticale et légumineuses fourragères porte-graines : 0,5 l/ha*.
Féveroles : 0,5 l/ha ou 2 applications de 0,25 l/ha en respectant un intervalle de 18 jours minimum entre les 2 applications.
- **Stades d'application** :
Blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, orge d'hiver et de printemps, seigle, triticale et épeautre : BBCH 25 (mi-tallage) à BBCH 39 (dernière feuille étalée).
Graminées et légumineuses fourragères porte-graines : BBCH 31 à BBCH 51.
Féveroles : BBCH 60 à BBCH 75.
- **Nombre d'applications** : 1/an.
- **Délai Avant Récolte** :
Céréales : de type F, le DAR correspond au stade maximum d'application.
Féveroles : 60 jours.
- **ZNT** : 5 mètres.
- **DRE** : 24 heures.
- **Conditionnement** :
Bidon S-pac® de 1 litre et 5 litres.

LES BÉNÉFICES

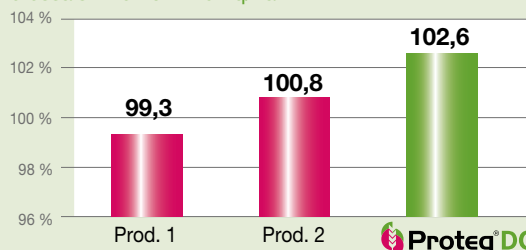
- **Rendement protégé** : l'excellente efficacité de **PROTEG® DC** contre la verse permet de protéger le rendement des céréales.
Son action sur la croissance des céréales leur permet d'exprimer tout leur potentiel de rendement.
- **Mise en oeuvre simplifiée et gestion des stocks facilitée** grâce à sa polyvalence et sa souplesse d'emploi :
 - > **Multicultures** :
blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, orge d'hiver et de printemps, seigle, triticale, épeautre, féveroles et cultures porte-graines (voir ci-contre).
 - > **Souplesse de positionnement** :
de épi 1 cm à dernière feuille étalée (voir au dos), pour ne rater aucune fenêtre météo et/ou traiter l'ensemble de ces cultures en même temps.

LES PERFORMANCES SUR BLÉ TENDRE D'HIVER

Rendement protégé en % du témoin

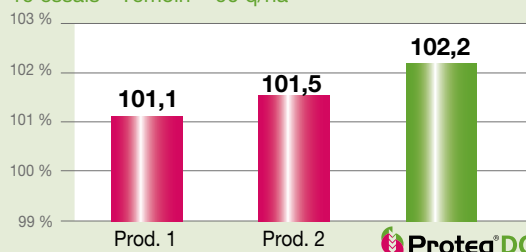
Application à épi 1cm

3 essais - Témoin = 94 q/ha



Application à 1-2 noeuds

19 essais - Témoin = 90 q/ha

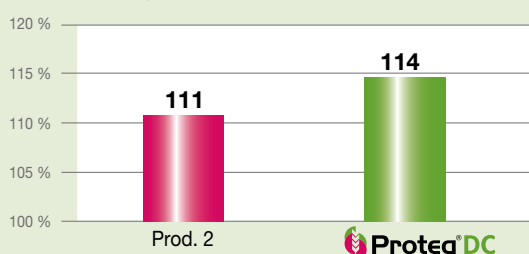


LES PERFORMANCES SUR ORGES D'HIVER

Rendement protégé en % du témoin

7 essais

Témoin = 83 q/ha



AVANTAGES

- Une formulation **réellement innovante** : Concentré Dispersable.

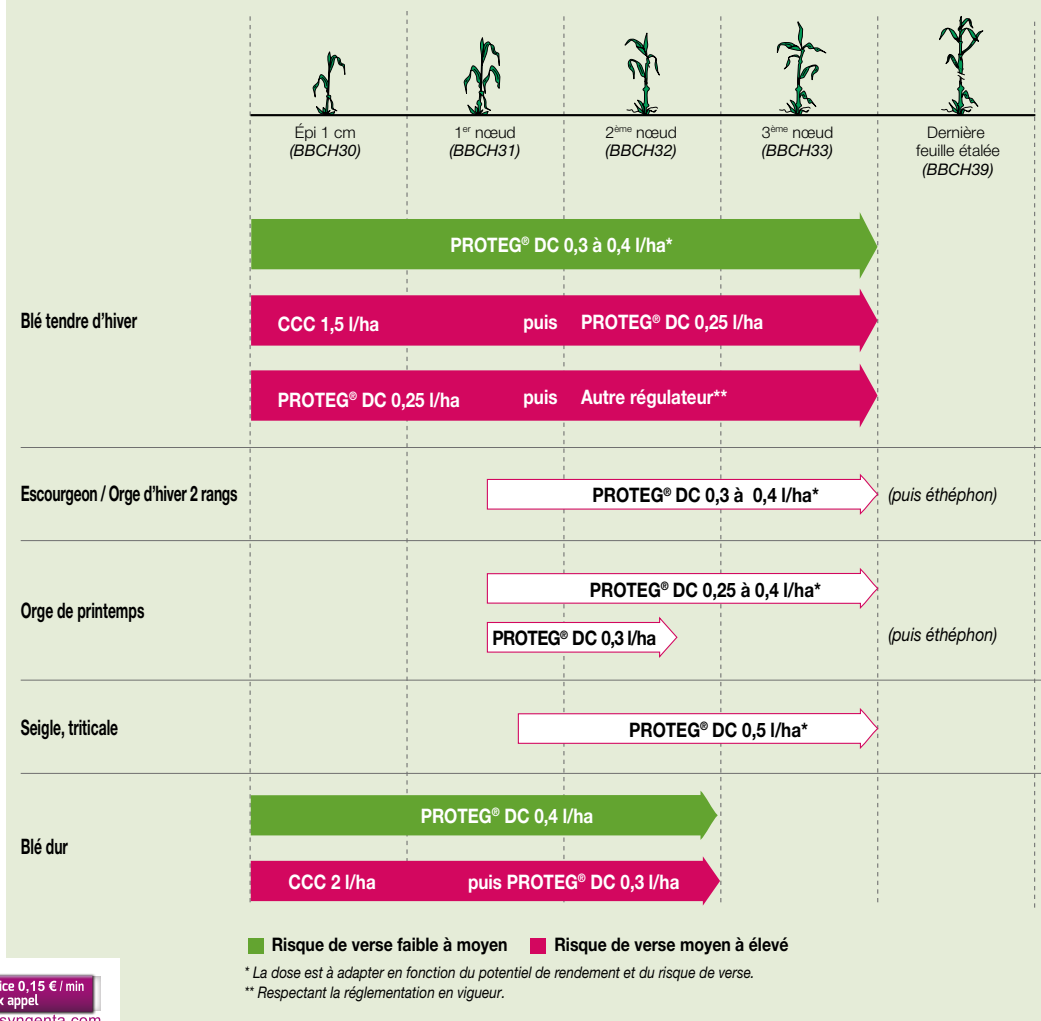
- > Excellente répartition et pénétration.
- > Excellente dilution.
- > Stabilité au froid (jusqu'à - 5° C).

- **Compatibilité physique, efficacité et sélectivité testées en association avec les fongicides.**

Nous consulter et respecter la réglementation en vigueur.

- **L'expertise de l'équipe Syngenta,** accessibles tous les jours de 8 h à 18 h.

POSITIONNEMENT TECHNIQUE OPTIMAL



Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min + prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (tractus gastro-intestinal) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient trinéxapac-éthyle (ISO). Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
 S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
 Agrément MF02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

PROTEG® DC - AMM N° 2160384 - Composition : 250 g/l trinéxapac-éthyl * - P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

CCC : Spécialité à base de chlormequat - Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Toxicité aiguë (voie cutanée), catégorie 4. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Ethéphon : Toxicité aiguë (voie cutanée), catégorie 3 - Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4 - Corrosif pour la peau, catégorie 1C - Corrosif pour les voies respiratoires - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.